

COMMUNIQUE

En date du 6 Août 2014, sur proposition du Gouvernement du Mali, Wassoul'Or a demandé un règlement préventif.

A la suite de l'obtention d'un prêt convertible par la société Pièces d'Or Mansa Moussa SA, Tous les créanciers non actionnaires de Wassoul'Or ont été payés par Pièces d'Or Mansa Moussa SA, à hauteur du montant de leur créance au début de la procédure du règlement préventif.

Wassoul'Or n'a pas pu obtenir un règlement préventif. Elle a été admise en procédure de redressement judiciaire, qui est également un plan de sauvegarde de l'entreprise.

Cette procédure maintient le Président Directeur Général à la tête de Wassoul'Or, qui sera désormais assisté par un syndic.

Ci-après le délibéré du jugement du 25 mars 2015:

***Statuant en audience non publique, contradictoirement et en premier ressort,
Rejette la demande de règlement préventif de la société Wassoul'Or,
Constata la cessation des paiements de la société Wassoul'Or,
Fixe provisoirement la date de cessation des paiements au 31 décembre 2013,
Ouvre une procédure de redressement judiciaire à son égard,
Nomme Monsieur Djigui SISSOKO juge au siège du Tribunal de Commerce de Bamako, en qualité de Juge Commissaire,
Désigne Monsieur Soumana MAKADJI, Expert Comptable, Korofina nord Rue 161 Porte 621 en qualité de Syndic,
Dit que le syndic établira un concordat de redressement et le soumettra au vote des créanciers,
Ordonne la publication dans un journal d'annonce légale conformément aux dispositions des articles 36 et 37 de l'Acte Uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif,
Ordonne que les dépens soient supportés par la société en redressement judiciaire,***

Le prêt convertible de plus de 12 milliards de Francs CFA, qui a été octroyé par un partenaire financier international à Pièces d'Or Mansa Moussa SA, a permis du 25 février 2015 au 9 mars 2015 d'apurer le passif de Wassoul'Or dû à des tiers non actionnaires de Wassoul'Or à due concurrence.

Les créanciers de Wassoul'Or qui ont été désintéressés n'ont plus de droits de vote.

En situant la cessation de paiements au 31 décembre 2013, le tribunal de commerce de Bamako n'a pas tenu compte des paiements de ces créanciers.

Les droits de vote dans le concordat liés à ces créances rachetées, seront détenues par ce partenaire financier international et Pièces d'Or Mansa Moussa SA.

Comme d'habitude, Pearl Gold AG, par un message qu'elle vient d'envoyer à tous ses actionnaires, présente ce jugement comme son succès et une défaite de Wassoul'Or. Alors même qu'elle avait demandé le relèvement du dirigeant social de Wassoul'Or, qui est maintenu par cette décision, qui est une sauvegarde et non une liquidation.

Wassoul'Or continuera ses efforts dans le sens du redressement et du redémarrage rapide de la production.

La direction Générale

Le 27 mars 2015